



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Hérault



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)
Labellisé « Plan Mercredi »
Annexe 1**

Ce document a été élaboré afin de faciliter la présentation de chaque projet. Après instruction, ce projet sera proposé à la signature du Préfet, du directeur académique des services de l'éducation nationale et du directeur de la caisse d'allocations familiales (documents de référence répertoriés dans la convention).

1. Informations générales

Date d'élaboration du projet : *Mai 2024*

Période de validité du projet (3 à 5 ans à partir de septembre 2024) : 3 ans

Périmètre territorial du projet :

Collectivité territoriale porteur du projet : Commune de Valros

Cachet et signature du maire

Le Maire,

Michel LOUP



1. Diagnostic préalable à la définition du PEDT

1.1. Nombre d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT

École maternelle	51
École élémentaire	89
Collège (si le PEDT prend en compte le secondaire)	/
Lycée (si le PEDT prend en compte le secondaire)	/
Jeunes majeurs concernés (si le PEDT les prend en compte)	/
Nombre total d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT	140

1.2. Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat)

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (maternelles + élémentaires)	1		1
Établissements secondaires			

1.3. Organisation du temps scolaire (OTS) (Cocher les cases)

	Cadre national (5h30 max / jour)	Dérogation n°1 (1 ou 2 jours de plus de 5h30, demi-journée de plus de 3h30, samedi au lieu de mercredi)	Dérogation n°2 (Regroupement des TAP sur un après-midi)	Dérogation n°3 (Semaine de 4 jours)
OTS 2021/2022				X
En cas de modification : demande spécifique à envoyer à l'inspectrice ou l'inspecteur de circonscription.				
OTS 2022/2023				X

1.4. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Garderie ou accueil de loisirs	Nombre de structures	Nombre d'enfants concernés	Tranches d'âges
Existence d'accueil de loisirs périscolaire lundi mardi jeudi vendredi	1	135	3/11
Existence d'accueil de loisirs périscolaires mercredi pour la semaine de 4 jours	1	24	3/12
Existence d'accueil de loisirs extrascolaire pendant les vacances	1	48	3/12

Tissu associatif	Nombre d'associations	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc.)
Existence d'offres d'activités associatives pour les enfants et les jeunes	8	Sport
		Culture/arts
		Festivités

1.5. Dispositifs et services existants

Projet Éducatif Local (PEL)		Programme de réussite éducative (PRE)	
CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) ou CTG (Contrat Territorial Global)	x	Études surveillées, études dirigées	x
Contrat de ville		Dispositifs de soutien à la parentalité	
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)		Enseignements artistiques spécialisés	
Accompagnement éducatif (module sport)		Projet territorial d'éducation artistique et culturelle	
Accompagnement éducatif (autres modules)		CGEAC (Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle)	

1.6. Diagnostic des besoins : concertation préalable

Avec qui a eu lieu la concertation :		Quelles ont été les modalités d'association des familles dans le diagnostic des besoins :	
Le GAD (SDJES / CAF / DSDEN)	x	Via les associations de parents d'élèves	x
Les représentants d'ACM	x	Réunions de concertation, débats publics	
Les enseignants	x	Évaluation participative (type enquête de satisfaction)	x
Les parents d'élèves	x	Boîte à idées	x
Les élus	x	Font partie de l'instance de pilotage (conception du projet, retours sur les activités, bilan)	x
Les enfants / jeunes	x	Autre :	
Comité CGEAC			

1.7. Ressources du territoire

Pour mettre en place les activités périscolaires, sur quelles ressources vous êtes-vous appuyés ?

Associations présentes sur le territoire	x
Équipements culturels du territoire (médiathèque, bibliothèque, musée, espace culturel...)	x
Équipements sportifs du territoire (stade, gymnase, base nautique, piscine municipale...)	x
Ressources naturelles : site de la tour de Valros	x
Équipements au-delà du territoire communal ou intercommunal (sorties hors territoire)	x
Autre :	x

1.8. Constat global ou conclusion de l'évaluation du précédent PEDT

Le précédent PEDT se basait sur 3 thématiques, une par an :

2021/2022 LE SPORT

Les activités ont été variées aussi bien à l'école qu'à l'ALP et au centre de loisirs :

- A l'école : des interventions sportives en rugby, pétanque et olympiades
- A l'ALP et à l'ALSH : intervenants pétanque, double dutch et Hip hop nouveaux sports, sports collaboratifs, handisports, motricité et danses.

2022/2023 LE THÉÂTRE/CINÉMA

- A l'école : une classe cinéma d'une semaine (CE2/CM2) création d'un court métrage
- A l'ALP et à l'ALSH : jeux de rôle, initiation au théâtre, création de stop motion, visionnage de courts métrage
- Fête de fin d'année commune : Théâtre

2023/2024 LA MUSIQUE

- À l'école : sensibilisation aux instruments et éveil musical, chorale
- À l'ALP et à l'ALSH intervention de l'école de musique de Servian, sensibilisation aux différents courants musicaux, création d'un spectacle
- Fête de fin d'année commune sur le thème

Les objectifs qui ont été développés tout au long de ces thématiques sont des axes prioritaires à approfondir pour le prochain PEDT, à savoir :

- L'ouverture à la tolérance, au respect mutuel, au partage et à l'égalité filles / garçons
- Le travail en commun et la coopération entre groupe et individu

➤ L'évaluation a fait ressortir les constats suivants :

Premier constat : une stabilité à créer

La commune s'est attachée à stabiliser l'équipe d'animation en titularisant les agents, permettant ainsi d'avoir des adultes référents pour les enfants, et un engagement dans les projets de la part des animateurs. La direction de l'école a changé en 2022 et 2023, mais l'équipe enseignante reste stable depuis quelques années.

Deuxième constat : une mutualisation à améliorer

Faire vivre le PEDT en transversalité, en repensant ses modes de communication entre acteurs éducatifs, en renforçant les liens entre les temps scolaire et périscolaire, en multipliant les temps d'échanges et de concertation, en améliorant la communication, en repensant les transitions et les passerelles. Par exemple, une charte de mutualisation du matériel sportif et de motricité a déjà été amorcée entre l'école et le service périscolaire, ainsi qu'un protocole d'accord et d'organisation entre la commune et l'école.

La mutualisation d'intervenant ou d'association extérieure a été difficile à mettre en place par manque d'anticipation et parfois de communication sur les projets de chacun. Une formation commune mais faite séparément a été suivie avec le dispositif Phare* de l'Education nationale.

Troisième constat : l'enfant acteur au cœur de ses besoins

Le rôle de l'enfant acteur a été réaffirmé à travers tous les projets périscolaires et sur le temps de cantine en travaillant sur son autonomie, sa responsabilisation, en favorisant son expression et par la prise en compte de ses choix et propositions.

Quatrième constat : des axes à différentes thématiques à rechercher

La thématique annuelle a limité les actions. Le contexte et les envies de chacun n'étant pas toujours synchronisés. Les axes choisis découlent des trois grands objectifs choisis

2. Mise en œuvre du PEDT

2.1. Ambition et objectifs du PEDT

2.1.1. Ambition du PEDT

Le contexte :

L'école et le service péri et extrascolaire ont de plus en plus de projets communs. Des concertations ont lieu régulièrement afin de maintenir la cohérence des objectifs. Le PEDT est un très bon outil pour permettre ce lien.

L'association de parents d'élèves est un partenaire également important pour développer le lien avec les familles.

Les associations et le foyer rural sont actifs et peuvent être force de propositions dans les projets.

Les structures de la petite enfance sur la commune répondent aux besoins de garde et développent chacune des projets similaires. L'offre d'accueil du jeune enfant (0-3 ans) correspond à la demande. La crèche et le RPE pourraient développer ces partenariats. La mutualisation des moyens humains serait un premier pas pour développer des projets communs.

La médiathèque est un partenaire primordial par rapport à sa situation au cœur du village et de son ouverture sur différents publics.

Les locaux communaux sont également un atout pour développer de nouveaux projets.

Les associations présentes sur la commune ont des activités qui accueillent des enfants

- ... Un foyer rural avec une dizaine de sections
- ... Un club de foot
- ... Une chorale
- ... Un comité des fêtes

Des équipements communaux

- L'aire de loisirs comprend un skate parc, un parc des jeux pour jeunes enfants, un boulodrome, un tennis, un stade et le plateau sportif proche du groupe scolaire complète cette offre de lieux sportifs.
- Des bâtiments récents ont été construits comme une vaste salle des fêtes comprenant un patio et une salle d'activité.
- Un centre culturel et créatif à proximité de la médiathèque a été créé dans l'ancienne salle des fêtes pour accueillir les activités des associations de la commune.
- Un city stade en projet

Des dispositifs

La CTG 2022/2026 développe de nombreux projets autour de l'enfance.

Les axes sont communs au PEDT :

- Soutenir la parentalité grâce à des actions communes avec l'école et les partenaires comme le RPE
- Offrir des services de qualité à l'ALP et au centre de loisirs
- Développer le partenariat entre structure du territoire

À terme Le PEDT et Le CTG fonctionneront en complémentarité et auront les mêmes échéances. Cela permettra plus de cohérence pour les actions.

2.1.2. Objectifs attendus du PEDT : pourquoi et comment les atteindre ?

Un projet élargi : **Bien vivre ensemble à Valros**

Ce projet a été construit autour de trois grands objectifs qui vont guider l'ensemble des actions

- **La continuité éducative** : bâtir une continuité tout au long du parcours des enfants sur le territoire, en renforçant notamment les actions passerelles et la coopération entre les différents acteurs éducatifs et les familles. Développer des actions parents enfants.
- **La connaissance de soi et des autres** : former tous les acteurs éducatifs à la communication et à la gestion des émotions pour le transmettre aux enfants et aux familles. Privilégier l'inclusion pour tous et sensibiliser à l'équité.
- **La citoyenneté et le soutien de projets culturel, sportif et de développement durable** : permettre aux enfants de vivre au cœur de la cité et développer une citoyenneté active. Soutenir les projets culturels, de développement durable et sportifs sur la commune.

2.2. Thématique(s) et objectifs spécifiques :

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Présentations des actions envisagées
Bâtir une continuité éducative	<p>AXE 1</p> <p>Développer des temps périscolaires de qualité avec des équipes formées en collaboration étroite avec l'équipe éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les moyens matériels et humains dans les projets communs - Mettre en place des formations communes - Communiquer et utiliser des outils communs sur les situations des enfants - Organiser des manifestations festives en commun
Développer la connaissance de soi et des autres	<p>AXE 2</p> <p>Donner à chacun sa place et mieux communiquer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et former les équipes pour accueillir les enfants à besoins particuliers - Développer les actions en direction de familles (<i>réunions de rentrée, événements parents /enfants</i>) - Créer des supports de communication commun, adaptés et lisibles pour les familles - Mettre en place des actions de médiation, de gestion des conflits et de ses émotions à l'école et sur les temps périscolaires en lien avec les familles. - Développer la coopération dans tous les domaines - Responsabiliser les enfants sur tous les temps de leur journée

Développer une citoyenneté active et soutenir les projets culturels, sportifs et de développement durable	AXE 3 Renforcer le lien des enfants dans leur environnement scolaire et périscolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager de nouveaux espaces de nature en associant familles et enfants - Engager une réflexion de rénovation des cours d'école dans un objectif de cour nature, égalitaire et inclusive. - Proposer des projets « nature » ou de sensibilisation au développement durable dans les classes et les accueils périscolaires en mutualisant les lieux comme le jardin - Sensibiliser aux modes de déplacements doux - Lutter contre le gaspillage, sensibiliser au tri, au recyclage, à l'alimentation responsable - S'approprier et améliorer son environnement en repensant avec tous les usagers l'aménagement de l'espace.
	AXE 4 Créer des espaces de rencontre et de jeux sur la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Développer ou améliorer des espaces de pratiques sportives de plein-air. - Développer le sport pour tous - Encourager la féminisation des pratiques, - Favoriser l'inclusion dans et par le sport en privilégiant la pratique mixte - Faire du sport un vecteur de festivités - Soutenir la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap
	AXE 5 Créer pour s'exprimer	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les enfants à toutes formes d'expression à travers l'art visuel, la musique, le théâtre, la vidéo... - Mettre en valeur les productions des enfants dans la commune en organisant des expositions, des temps festifs...

2.3. Coordination du projet

Nom et prénom du coordonnateur	JOLLY Cécile
Fonction, statut et qualification(s)	Directrice ALP/ALSH *
Quotité de travail dédiée à la mission de coordination	0.50
Téléphones fixe et portable	06,71,34,49,39
Adresse électronique	alpalsh1@valros.fr

2.4. Instances d'élaboration et de concertation du PEDT

2.4.1. Comité de pilotage (article L. 551-1 du Code de l'éducation)

Fonctionnement du comité de pilotage	
Rôle	Élaborer les axes pédagogiques du projet, acter les actions, mutualiser les ressources, proposer des évolutions en cours d'année si nécessaire, informer les familles, évaluer et garantir la qualité du PEDT mis en place.
Modalités	1 fois par an (élaboration programme d'activités)

Participants	Nom du référent Et contact	Fonction
Ville	Michel LOUP	Maire de Valros
Ville	Arlette JACQUOT	Adjointe au Maire
DSDEN	Marie-Claude GOULOUMES	Chargée de mission Continuité Éducative
SDJES	Carole DELMAS	Conseillères d'Éducation Populaire et de Jeunesse
CAF *	Jeanne INGHEL	Chargée de Conseils et de Développements Territorial
École	Sophie LAMIC	Directrice de l'école Les Faïsses
		Professeur maternelle ou élémentaire
Parents d'élèves	Emilie BESSIERES	Représentant(es) des parents d'élèves élu(es)
Association 1	Marine MARTINEZ	Présidente de l'APEF
Personnel Municipal	Mathilde ALONSO	Directrice Générale des Services
Personnel Municipal	Cécile JOLLY	Directrice ALP/ALSH
Personnel Municipal	M'hamed BELHAOUARI	Directeur adjoint ALP/ALSH

2.4.2. Comités techniques ou groupes de travail (avec les différents acteurs éducatifs par exemple)

Rôle	Suivi opérationnel, organisation des actions et accompagnement à la mise en place, remontée des informations (données quantitatives et qualitatives), réflexion sur des thématiques, remontée des problématiques rencontrées et proposition de solutions.
Modalités	Réunion trimestrielle
Thématiques suivies	Selon propositions / besoins / demandes des différents partenaires
Composition	Directrice école ou enseignant.e de l'école, parents d'élève, animateurs, Atsem, responsable et agent service technique, directrice ALP, DGS, maire, adjointe et élus commission école.

2.5. Modalités de mise en œuvre du PEDT

Modalités					
Horaires des ALP déclaré(s)	Lundi 7h30-8h10 16h30-17h30 17h30-18h	Mardi 16h30-17h30 17h30-18h	Mercredi 7h45/18H	Jeudi 16h30-17h30 17h30-18h	Vendredi 16h30-17h30 17h30-18h
Transition temps scolaire / temps périscolaire	Transition faite en classe par procédure d'appel des inscrits aux services périscolaires un temps de goûter est prévu immédiatement après la classe				
Organisation du CP au CM2	Activités sous forme d'ateliers thématiques sportif, créatif et autonome menés par les animateurs municipaux. Études surveillées Les enfants choisissent leurs activités				

Organisation pour les enfants en situation de handicap	Les enfants peuvent être accueillis durant le temps périscolaire en lien avec l'association Halte pouce, néanmoins certaines limites freinent leurs accueils par faute de moyens humains. Favoriser la communication avec les AESH.
Contraintes liées au transport	Pas de mini bus Coût élevé du transport
Projets partagés mettant en œuvre la complémentarité et/ou la continuité éducative	Tous les projets culturels, sportifs et de développement durable Toutes les actions parent/enfants La formation à la médiation et à la gestion de conflit Lien études surveillées et socle commun

2.6. Modalités de mise en œuvre du plan mercredi

Concernant plus spécifiquement le « plan mercredi », la commune s'engage à respecter la charte de qualité et ainsi structurer son projet d'accueil le mercredi selon les 4 fondamentaux :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements.
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants.
- L'ancrage du projet sur le territoire
- La qualité des activités

2.6.1. Modalités de mise en œuvre de la charte qualité « plan mercredi »

Modalités	
Objectifs pédagogiques généraux et opérationnels des accueils du mercredi	<p>1/ Epanouissement personnel <u>3/5 ans</u> - Permettre à l'enfant de découvrir de nouveaux lieux, activités, personnes... <u>6/12 ans</u> - Permettre à l'enfant de développer ses intérêts, ses connaissances et son esprit critique</p> <p>2/ Autonomie et responsabilisation <u>3/5 ans</u> - Accompagner chaque enfant en respectant son rythme, ses besoins, ses attentes et sa sécurité affective <u>6/12 ans</u> - Aider l'enfant à être acteur de la vie du centre, à s'investir pleinement et lui permettre d'être plus autonome dans ses actes et dans ses choix</p> <p>3/ Apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté <u>3/5 ans</u> - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité par le partage et le vivre ensemble <u>6/12 ans</u> - Favoriser la socialisation de l'enfant par le partage, le dialogue, la culture et l'environnement</p>
Moyens alloués aux accueils du mercredi	<p>Moyens matériels Les locaux du centre de loisirs Les cours de l'école La bibliothèque de l'école</p> <p>Moyens humains Animateurs Intervenants Bénévoles Parents</p>

Modalités de mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du (ou des) projet(s) pédagogique(s) de(s) l'accueil(s) de loisirs	Présentation du projet pédagogique de l'accueil de loisirs au conseil d'école et réciproquement présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Réunions communes régulières entre enseignants et animateurs
--	--

2.6.2. Articulations pédagogiques et partenariales du PEDT labellisé « plan mercredi »

Articulation / concertation	Modalités et ressources mobilisées (structures, partenaires, parcours...)
Équipe d'animation / équipe enseignante	Mutualisation du matériel sportif et éducatif Intervenants communs sur les différents projets Thématiques communes sur des parcours culturels, sportifs ou de développement durable Formations communes
PEDT/ socle commun / PEAC, parcours santé, parcours citoyen	Lien avec le socle commun à travers des activités ludiques ou des interventions en lien avec les programmes scolaires
PEDT / projet d'école / PEAC, parcours santé, parcours citoyen	Intervenants communs Thématiques Dispositif Phare Inclusion des activités de l'accueil de loisirs aux différents parcours
PEDT / projets pédagogiques des accueils de mineurs	Les objectifs pédagogiques de l'accueil sont en lien direct avec ceux du PEDT

2.7. Mise en œuvre des activités périscolaires du PEDT

(Circulaire interministérielle n°2014-184 du 19 décembre 2014 et Décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016)

2.7.1. Les accueils de loisirs périscolaires déclarés (ALP) les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis

Accueil de loisirs périscolaire déclaré au SDJES:

- X Pour encadrer tous les temps d'accueil du matin / du soir
- X Pour encadrer tous les temps d'accueil du midi
- X Pour encadrer les mercredis

Nombre d'ALP	Nom de l'ALP	Diplôme de la directrice	Nombre d'enfants par tranche d'âge		Taux d'encadrement appliqué** (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
			Moins de 6 ans	6/11 ans	
1	Les « Faïsses »	BPJEPS LTP	45	50	1/1 et 1/14

2.7.2. Les accueils de loisirs périscolaires déclarés (ALP) les mercredis

Nombre d'ALP	Nom de l'ALP	Diplôme du directeur *	Nombre d'enfants par tranche d'âge		Taux d'encadrement appliqué** (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
			Moins de 6 ans	6/11 ans	
1	Les « Faisses »	BPJEPS LTP	10	14	1/14 pour les + de 6 ans 1/10 pour les - de 6 ans

2.7.3. Les intervenants de la collectivité porteuse du projet (médiathèques, éducateurs et/ou animateurs territoriaux, garderies, etc.)

Activité	Structure	Qualification de l'intervenant	Nombre d'enfants et tranche d'âge	Taux d'encadrement (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
Danse	ALP	BAFA animatrice territoriale	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Couture	ALP	BAFA Animatrice territoriale	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Médiation	ALP	BPJEPS Animatrice territoriale	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Théâtre	ALP	BAFA Animateur territorial	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Arts visuels	ALP	ATSEM Animatrice territorial	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Multi sport	ALP	BPJEPS Animateur territorial	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Autour du livre	Médiathèque	Bibliothécaire bénévole	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Pétanque	Intervenante	Diplômée	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Sophrologie	Intervenante	Diplômée	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge

2.7.4. Associations intervenantes

Activité	Structure	Note r 1, 2, 3 ou 4 *	Qualification de l'intervenant	Nombre d'enfants et tranche d'âge	Taux d'encadrement (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
Développement durable	AREPB	1		24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Rugby		3	BPJEPS	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Musique	Ecole de musique	1		24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge
Animation populaire	CEMEA	2	BPJEPS	24 de 3 à 12 ans	1/10 ou 1/14 selon l'âge

* 1 Association complémentaire de l'enseignement public agréée au niveau national ou local
 2 Association agréée au niveau national ou local « jeunesse éducation populaire »
 3 Association agréée sport ou affiliée à une fédération sportive agréée par l'État
 4 Autre association

2.7.5.Lieux utilisés

École	X	Locaux associatifs	
Locaux de l'ALP	x	Équipements sportifs ou culturels	x
Autre :Espace Multi Activités			

2.7.6.Modalités d'inscription aux activités proposées

A l'année	
Trimestriel	
Autre (préciser) :	Par jour

2.7.7.Modalités de paiement

Coût Choix	QF < 400	401 < QF 800	801 < QF < 1000	1.001 < QF < 1400	1.401 < QF < 1600	QF > 1.600 ou extérieurs
	Mercredi demi-journée (coût pour la famille : 1,50€)	3,80 €	4,80 € (coût pour la famille : 2,50€)	5,00 €	5,50 €	6,00 €
Mercredi demi-journée avec temps de midi	4,20	5,30	5,60	6,20	6,80	7,40
Mercredi journée entière, sans temps de midi	6,60 €	8,60 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
Mercredi journée entière avec temps de midi	7,00 €	9,10 €	9,60 €	10,70 €	11,80 €	12,90 €

2.7.8.Modalités d'information des familles les documents diffusés aux familles en annexe3

2.8. Plan de formation du personnel (à compléter)

Indiquer type de formation (continue, qualifiante...) et intitulé de la formation		Personnel concerné
Identification des besoins en formation du personnel (continue, qualifiante et diplômante)	Formation sur la communication Formation sur le handicap Formation dispositif PHare	Tous les acteurs éducatifs : Enseignants, animateurs, directeurs, Atsem, AESH

Seriez-vous intéressé.e par une formation partagée avec d'autres porteurs de PEDT ? Oui

Si oui, sous quelle forme et quelle thématique ?

Sur les outils communs utilisés et la présentation de projet

Seriez-vous intéressé.e par une formation inter catégorielle des partenaires du PEDT ? Oui

Si oui, sous quelle forme et quelle thématique ?

Mise en place de la continuité éducative

2.9. Évaluation du PEDT

Quel protocole d'évaluation est retenu par le COPIL auprès des différents acteurs pour faire remonter les informations ?	
Questionnaires qualitatifs auprès des familles	X
Entretiens avec groupes représentatifs des acteurs éducatifs	X
Observations de terrain	X
Données quantitatives (évolution des inscriptions...)	X
Missionner un partenaire en charge de l'évaluation	
Compte-rendu des partenaires et bilan	
Autre :	

Les indicateurs d'évaluation fixés au regard des objectifs du PEDT

- Le nombre de concertation entre enseignants / animateurs
- Bilan des projets en commun
- Le nombre d'intervenants mutualisé
- Le nombre de formations suivies
- L'évolution du nombre de conflits entre enfants